



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 129
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 29 DÉCEMBRE 1981

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE MARK MACGUIGAN,
CONCERNANT LA SITUATION EN POLOGNE, 24 DÉCEMBRE 1981

Le 23 décembre 1981, j'ai eu un entretien fructueux avec des représentants du Canadian Polish Congress pour discuter de la situation très grave que connaît la Pologne. J'ai alors exprimé la profonde sympathie du gouvernement canadien au peuple polonais, qui traverse présentement une période difficile. Nous avons également parlé de la nécessité pour le peuple polonais de résoudre ses difficultés par la voie du compromis et du consensus entre les divers groupements nationaux et ce, sans ingérence de la part d'autres nations.

Face aux arrestations et aux détentions généralisées, nous demandons à nouveau instamment au gouvernement polonais de faire preuve de modération de sorte que puisse se concrétiser le désir d'une reprise rapide du renouveau et de la réforme. A cet égard, nous espérons que le gouvernement polonais mettra bientôt un terme à la loi martiale et entamera immédiatement un dialogue sérieux avec toutes les parties en présence en vue de régler la situation.

De concert avec nos alliés, nous souhaitons avec ferveur que cessent la violence et les effusions de sang. En tant que signataire de l'Acte final d'Helsinki, le gouvernement polonais a librement assumé un certain nombre d'obligations concernant les libertés fondamentales, qui semblent maintenant nettement menacées. Pour que la confiance mutuelle soit restaurée, il est impérieux que l'on revienne rapidement aux principes fondamentaux de l'Acte.